

# Programme Effet multiplicateur Guide du demandeur

Juillet 2019

## Sommaire

<b>Présentation du programme Effet multiplicateur</b>	<b>3</b>
<b>Paramètres du programme</b>	<b>3</b>
<b>Éligibilité</b>	<b>4</b>
Types d'organismes	4
Régions du sud de l'Ontario	4
Autres critères d'admissibilité	5
<b>Processus de demande de financement Effet multiplicateur</b>	<b>6</b>
Date limite de réception des propositions	6
Montant maximal du financement	6
<b>Guide d'assistance au formulaire de demande</b>	<b>7</b>
Votre organisme	7
Votre projet	8
Court descriptif du projet	8
Impact escompté	8
Capacité à réaliser des projets	9
Budget total du projet	9
Partenaires au projet	10
Emplois créés et conservés	10
<b>BUDGET</b>	<b>10</b>
<b>Pour nous joindre</b>	<b>11</b>

## 1. Présentation du programme **Effet multiplicateur**

L'objectif du présent guide est d'aider les demandeur.se.s qui désirent remplir une demande de financement au programme **Effet multiplicateur** de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), l'organisme porte-parole politique et rassembleur de la francophonie en Ontario.

**Effet multiplicateur** est un programme d'aide financière non remboursable qui vise à outiller et appuyer les organismes communautaires franco-ontariens, qui ont un territoire de service local ou régional, en identifiant les effets multiplicateurs de leurs initiatives et en maximisant leur impact dans les communautés francophones. Dans le cadre de l'Initiative de développement économique (IDE) de FedDev Ontario, l'aide financière servira à renforcer la capacité économique régionale pour l'innovation, l'entrepreneuriat et la collaboration, et promouvoir le développement d'une économie forte et diversifiée dans le sud-ouest, le centre et l'est de l'Ontario. L'AFO prévoit de participer à des activités qui permettront de renforcer l'assise, la durabilité et la compétitivité économique des communautés francophones de l'Ontario.

Que ce soit pour de l'aide au développement des compétences, de services-conseils, d'analyse, de planification stratégique ou de tout autre projet novateur, le programme **Effet multiplicateur** fournira un appui sur les plans techniques et financiers aux organismes à but non lucratif, aux entreprises sociales et aux entreprises privées, particulièrement ceux ayant pour mission de mener des activités francophones auprès des femmes, des jeunes et de la petite enfance, sur l'intégration des nouveaux arrivants, le développement économique et le tourisme.

L'impact à long terme est la création ou le maintien d'emplois ainsi que la réalisation d'un plus grand nombre de priorités communautaires et économiques établies dans le Plan stratégique communautaire Vision 2025, par le biais d'un plus grand nombre de programmes et de services actualisés et au service des collectivités et des usagers directs.

Ce programme est financé par l'Agence fédérale de développement économique du Sud de l'Ontario - (FedDev Ontario), institution fédérale qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique du Gouvernement du Canada.

## 2. Paramètres du programme

L'AFO a été mandatée par FedDev Ontario, pour le lancement du programme **Effet multiplicateur**, qui fournira des contributions non remboursables à des organismes franco-ontariens, de montants variants entre 5 000 \$ et 25 000 \$ au total, échelonnés sur une période allant normalement jusqu'à dix-huit (18) mois, afin de soutenir des activités de financement de projets et de programmes innovateurs.

### 3. Éligibilité

Les organismes de développement économique et communautaire doivent faire partie des groupes suivants :

- organismes à but non lucratif (OBNL) franco-ontariens
- entreprises sociales franco-ontariennes
- entreprises privées franco-ontariennes

Les organismes doivent être franco-ontariens, signifiant tout organisme ou association qui oeuvre en français en Ontario, qui contribue au développement et à l'épanouissement de la francophonie.

Les organismes doivent avoir leur siège social sur le territoire desservi par FedDev et contribuer aux communautés francophones du sud de l'Ontario (inclus est, centre et sud-ouest)

#### **Les régions du sud de l'Ontario incluent :**

- |                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| 1) Stormont, Dundas et Glengarry | 2) Prescott et Russell |
| 3) Ottawa                        | 4) Leeds et Grenville  |
| 5) Lanark                        | 6) Frontenac           |
| 7) Lennox et Addington           | 8) Hastings            |
| 9) Prince Edward                 | 10) Northumberland     |
| 11) Peterborough                 | 12) Kawartha Lakes     |
| 13) Durham                       | 14) York               |
| 15) Toronto                      | 16) Peel               |
| 17) Dufferin                     | 18) Wellington         |
| 19) Halton                       | 20) Hamilton           |
| 21) Niagara                      | 22) Haldimand          |
| 23) Norfolk                      | 24) Brant              |
| 25) Waterloo                     | 26) Perth              |
| 27) Oxford                       | 28) Elgin              |
| 29) Chatham-Kent                 | 30) Essex              |
| 31) Lambton                      | 32) Middlesex          |

33) Huron

34) Bruce

35) Grey

36) Simcoe

37) Haliburton

38) Renfrew



Les autres critères d'admissibilité sont :

- L'organisme doit oeuvrer en français en Ontario et contribuer au développement et à l'épanouissement de la francophonie ;
- Le projet doit soutenir le [Plan stratégique communautaire de l'Ontario français](#) ;
- Le projet et l'organisme doivent desservir un territoire local ou régional, et non pas provincial, national ou international.

Les institutions gouvernementales qui ne sont pas des OBNL, tels que les hôpitaux, les écoles, les conseils scolaires, les institutions postsecondaires, les collèges et les universités **ne sont pas admissibles**. Elles peuvent par contre, être partenaire des organismes demandeurs à Effet multiplicateur.

## 4. Processus de demande de financement Effet multiplicateur

### a. Date limite de réception des propositions

Les demandes complètes pour la prochaine ronde de financement seront reçues à partir du **16 juillet 2019, et ce jusqu'au 3 septembre 2019**. La demande de financement du projet ne devrait pas dépasser une durée de dix-huit (18) mois, se terminant au plus tard le 31 mars 2021. Il est préférable de présenter votre soumission dès que possible. Des fonds approximatifs de 180 000 \$ seront disponibles pour cette 2e ronde de financement.

Un webinaire aura lieu le mardi 23 juillet à 14 h, afin de répondre aux questions des demandeurs à Effet multiplicateur. Veuillez lire attentivement ce présent guide et la [Foire aux questions - Effet multiplicateur](#), préalablement au webinaire, pour de plus amples renseignements sur les procédures de soumission de votre demande.

Veillez vous inscrire au webinaire en cliquant au bas de la page du lien suivant: [Inscription au webinaire - Effet multiplicateur](#).

### b. Montant maximal du financement

Chaque projet pourra soumettre une demande entre 5 000 \$ et 25 000 \$, jusqu'à un total maximal de 25 000 \$, en aide financière non remboursable. Les dépenses admissibles peuvent être réparties sur différents exercices financiers, selon des fins d'années financières au 31 mars de chaque année.

L'année 1 de votre budget devra projeter les activités entre octobre 2019 et le 31 mars 2020; l'année 2 couvrira la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. Les organismes ayant déjà obtenu des fonds pour l'année financière 2019-2020 dans la première ronde de financement d'Effet multiplicateur, soit jusqu'au 31 mars 2020, seront admissibles à des fonds uniquement pour l'année 2.

La contribution des entreprises à but non lucratif et entreprises sociales doit couvrir au minimum 30 % des frais de projet et les entreprises privées, au minimum 50 % des frais du projet. Les contributions en nature et en espèces sont acceptées pour les OSBL et les entreprises sociales, alors que pour les entreprises privées, leur contribution au projet doit être uniquement de façon monétaire.

Un seul projet peut être présenté par organisme.

## 5. Guide d'assistance au formulaire de demande

### Étapes pour remplir la demande

#### Étape 1

- Télécharger le document word sur la page [Effet multiplicateur](#)
- Remplir le document à l'aide de la présente section du guide du demandeur
- Sauvegarder le document dans vos dossiers à l'interne

#### Étape 2

- Télécharger le budget vierge (document excel) sur la page [Effet multiplicateur](#)
- Remplir le budget à l'aide de la présente section du guide du demandeur
- Sauvegarder le budget dans vos dossiers à l'interne

#### Étape 3

- Accéder au formulaire de demande en ligne, sur la page [Effet multiplicateur](#)
- Copier coller les informations du document word dans le formulaire en ligne
- Téléverser le budget (document excel)
- Téléverser les documents appuyant votre demande
- Relire votre demande et cliquer sur soumettre

### a. ORGANISME

Nom légal de l'organisme : Inscrire le nom légal de votre organisme, tel qu'inscrit sur les lettres patentes, articles d'incorporation ou enregistrement corporatif avec le gouvernement.

Type d'organisme : Choisir un type d'organisme parmi les trois propositions. Voir la section [Foire aux questions - Définitions](#) de la Foire aux Questions (FAQ).

Territoire desservi : Choisir le lieu où votre organisme est basé.

Personne contact : Il s'agit de la personne avec qui communiquer à propos du projet. Cela peut être un employé de l'organisme ou un membre du Conseil d'administration.

Coordonnées de l'organisme : indiquer les informations les plus détaillées

Groupe ciblé : Choisir le groupe qui sera le mieux servi par votre organisme dans la création de ce projet : 1- Jeunes ou 2 - Femmes ou 3 - Immigrants.

Mandat: Dans cette section, l'organisme ou l'entreprise décrit les produits et/ou les services qu'elle offre à la communauté, et la façon dont elle contribue à l'épanouissement de la culture, en identifiant les effets multiplicateurs potentiels de leurs initiatives, en maximisant leur impact dans les communautés francophones et les actions accomplies pour stimuler l'activité économique à court et à long terme.

## b. Votre projet

Nom du projet : Doit refléter le projet proposé.

Court descriptif du projet : Veuillez décrire votre projet et démontrer comment votre projet contribuera, entre autres, si applicable, au développement de services sociaux, culturels, de développement économique, économie sociale, tourisme, des services d'intégrations aux immigrants, au développement des compétences, d'employabilité, soit à l'interne ou bien pour les participant.e.s du projet proposé.

Quelles sont les clientèles visées par cette initiative ? Énumérez en ordre de priorité en précisant les groupes d'âge, éléments démographiques et géographiques.

Quelles seront les principales actions du projet ? Veuillez démontrer la chronologie et le calcul du budget des salaires, selon le budget total.

Comment est-ce que ce projet est lié aux enjeux du [Plan stratégique communautaire \(PSC\)](#) ? Démontrez comment votre projet est en lien avec un ou plusieurs des piliers du PSC. Le lien au PSC est disponible dans la question.

Impact escompté : Veuillez identifier les effets multiplicateurs de votre initiative et comment leur impact sera maximisé dans les communautés francophones du Sud de l'Ontario.

Quel est le changement que vous voulez observer grâce à la tenue des activités auprès de la clientèle ciblée ? Définissez les résultats d'impact qualitatifs et mesurables à court terme et les résultats d'impact qualitatifs et mesurables à long terme.

Résultat d'impact qualitatif et mesurable à court terme : dans la première année.

Résultat d'impact qualitatif et mesurable à long terme : suite à la première année.

Exemples :

Qualitatif : amélioration des habiletés de gestion des participant.e.s à un atelier, renforcement de la capacité d'action du réseau, création d'un comité aviseur pour un nouvel événement majeur de l'organisme.

Mesurable : 25 personnes suivront un atelier de formation de gestion et gouvernance, rédaction d'une étude de faisabilité et/ou d'une planification stratégique, 2 emplois permanents à temps plein à 35 heures/semaine (2 ETP) et/ou 2 emplois permanents à temps partiel à 20 heures/semaine (1 ETP).



Comment votre projet sera-t-il novateur ? Démontrer comment votre projet innovera sur la façon de livrer le service ou servir la clientèle visée. Est-ce que votre idée sera la première de ce genre à être offert dans la province ? Dans votre communauté ? Dans cette mesure d'évaluation, les nouveaux services aux clients qui ne sont pas présentement offerts dans la communauté seront privilégiés. Veuillez détailler comment votre démarche a été développée lors de la recherche ou le développement d'idées ou procédés originaux, nouvelles façons de livrer les services ou augmentation de l'efficacité opérationnelle dans les opérations.

### Capacité à réaliser des projets

Décrire deux (2) projets menés par votre organisme dans les trois (3) dernières années, incluant :

1) dates de début et de fin : démontre l'amplitude et la durée des projets initiés par l'organisme.

2) grandes activités réalisées : démontre l'ampleur du projet, les partenariats réalisés, portée géographique, population desservie, visibilité dans les médias.

3) budget total du projet : démontre la capacité de gestion financière pour les entrées et sorties de fonds, capacité de collaborer avec d'autres organismes dans le projet.

4) résultats obtenus : nombre d'emplois créés et conservés, nombre de bénévoles impliqués, nombre de partenaires, nombre de participant.e.s / visiteurs à l'événement, mesures de l'impact sur la communauté, activité / croissance économique mesurée, si disponible.

### Budget total du projet :

Pour les organismes qui n'ont jamais reçus de financement d'Effet Multiplicateur : L'année 1 du budget doit couvrir la période entre octobre 2019 et le 31 mars 2020. L'année 2 doit couvrir, et être déboursée, à partir du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021. Le chiffrer budgétaire est disponible en attachement.

Pour les organismes qui ont déjà reçus du financement pour l'année 1 (1er avril 2019 au 31 mars 2020) à travers le programme Effet Multiplicateur: Seules les demandes pour l'année 2 (1er avril 2020 au 31 mars 2021) sont acceptées.

Le montant maximal par demande Effet multiplicateur est de 25 000\$. Seule une demande par organisme sera reçue.

Veuillez démontrer la chronologie et le calcul du budget des salaires : selon le budget estimatif du projet, et le plan détaillé des activités, décrivez les activités requises pour les différents postes.

Partenaires du projet : S'il y a des partenaires, veuillez décrire la nature de leur collaboration et le montant de leur contribution financière, humaines ou matériels. Quels genres de contributions vos partenaires apportent-ils au projet ? Énumérez leurs noms, les montants investis en argent, temps alloués, ressources allouées.

Combien d'emplois seront créés et/ou conservés ? Permanent ou temporaire ? Nombre d'employés à temps plein et à temps partiel au 1er janvier 2019 : un.e employé.e à temps plein est considéré à 30 heures rémunérées par semaine ou plus, et un.e employé.e à temps partiel, moins de 30 heures rémunérées par semaine.

Équivalent temps plein (ETP) fait référence à l'emploi d'une personne à temps plein, ou de plusieurs employé.e.s à temps partiel dont le total des heures de travail est égal à celui d'une personne à temps plein. Les équivalents temps plein (ETP) sont exprimés en années-personnes. De façon générale, les postes à temps plein comprennent une semaine de travail régulier de 30 heures et plus. (Ex. 3 personnes à temps partiel à 20 heures par semaine équivalent à 1.5 ETP). Les ETP ne comprennent pas les services donnés par contrat. Un emploi temporaire est défini comme une entente d'emploi ayant une date de fin prédéterminée.

## 6. Budget

### Étapes de sauvegarde du budget

- 1) Télécharger le [gabarit du budget vierge \(document excel\)](#) sur la page Effet multiplicateur
- 2) Remplir le budget à l'aide de la présente section du guide du demandeur
- 3) Sauvegarder le budget dans vos dossiers à l'interne, en prenant soin d'y inclure le nom de votre organisme
- 4) Téléverser le budget (document excel) dans la section "Annexes et preuves à l'appui"

Veuillez voir section « Dépenses admissibles » dans la [Foire aux Questions \(FAQ\)](#).

Dans le budget, choisissez une catégorie pour chaque source de revenus et dépenses liées au projet. Utilisez la colonne « Détails » pour ajouter des informations propres à chaque source : par exemple, Ventes - 300 billets à 32 \$ = 9 600 \$.

Les projets doivent démontrer la capacité d'injection financière ou en nature dans le projet pour une valeur de 30 % du budget total du projet dans le cas d'organismes à but non lucratif, et de 50 % en argent dans le cas d'entreprises privées.

## 7. Pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

**Carl Lamarche**

*Coordonnateur de projets spéciaux*

[clamarche@monassemblee.ca](mailto:clamarche@monassemblee.ca)

**613-744-6649 poste 143**